

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-25

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**CONTENTIEUX RSA
AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE**

La Cour d'appel de Bordeaux a été saisie d'une requête en appel enregistrée sous le numéro 13BX01985 relative à un refus d'ouverture d'un droit à l'allocation de revenu de solidarité active.

Le tribunal administratif de Toulouse a rejeté en première instance la demande du requérant qui a déposé une requête en appel le 17 juillet 2013.

Afin de présenter la défense de notre collectivité dans l'affaire précitée, je vous propose de m'autoriser à défendre au nom du Conseil Général devant la Cour d'appel de Bordeaux et de mandater un avocat spécialisé à cette fin.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à défendre au nom du Conseil Général devant la Cour d'appel de Bordeaux et mandate un avocat spécialisé à cette fin, concernant la requête en appel enregistrée sous le numéro 13BX01985 relative à un refus d'ouverture d'un droit à l'allocation de revenu de solidarité active.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,